DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE OETING

PLAN LOCAL D'URBANISME

05

Plan des servitudes

Echelle 1/2 500

Planche 1/1

PROJET ARRETE PAR DCM EN DATE DU 13.11.2024

- AC1 Servitudes de protection de 500m par rapport à la Chapelle Sainte Croix
- A1 Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- AS1 Périmètre de protection éloigné du forage "Pfisterquelle" défini par l'arrêté préfectoral n)94-AG1-16 du 13 janvier 1994
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
- PT2 ZONE DE DEGAGEMENT Liaisons Hertziennes
- PT3 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
  La présence de ces câbles nécessite une servitude non aedificandi de 1.5m de part et d'autre de l'axe du câble

Maîtrise des risques autour des canalisations

GRT GAZ selon arrêté du 21/10/2016
Réseau électrique aérien

- SUP3
- SUP2
- SUP1

GUELLE & FUCHS
SAS de Géomètres-Experts / Bureau d'études
Didier GUELLE - Laurent FUCHS - Jean-Michel FERRY
18, Avenue du Général Passaga 57600 FORBACH
: 03.87.85.08.67
: contact@guelle-fuchs.com
: www.guelle-fuchs.com

Géomètres Experts